

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
	Renouvellement du D.U Magistère Hautes Carrières Juridiques pour la Faculté de droit.
Acte 77-2026	

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au renouvellement du D.U Magistère Hautes Carrières Juridiques pour la Faculté de droit.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,

Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39	REPRESENTES : 12	PRESENTS : 15
QUORUM : 20		

POUR : 27	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme d'Université

Mention Magistère Hautes Carrières Juridiques

Composante de rattachement :

Faculté de Droit

Statut de la demande

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :
03/07/2026

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Auto-évaluation *(A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)*

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2025-2026			5			en cours
2024-2025			16			16

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

Depuis sa création, le Magistère Hautes Carrières Juridiques a permis de constituer un parcours d'excellence complémentaire aux formations de Master de la Faculté de droit. La formation a rencontré un intérêt croissant auprès des étudiants, comme en témoigne l'augmentation régulière des effectifs. Le format associant culture juridique, culture générale, méthodologie et préparation aux exercices académiques exigeants a permis de renforcer les compétences transversales des étudiants et de les préparer efficacement aux concours, aux professions juridiques et aux poursuites d'études sélectives.

L'implication d'enseignants-chercheurs de différentes disciplines ainsi que de professionnels du droit constitue également un atout majeur de la formation.

• Points faibles •

Le format initial concentré sur une seule année universitaire rendait difficile la conciliation entre les exigences du Master et celles du Magistère. Certains étudiants ont signalé une charge de travail importante limitant leur disponibilité pour certains enseignements complémentaires.

• Pistes d'amélioration •

La principale évolution proposée consiste à étendre le Magistère sur les deux années du cursus de Master afin de mieux répartir les enseignements, renforcer la progressivité pédagogique et favoriser l'acquisition durable des compétences. Cette nouvelle organisation permettra également d'approfondir davantage certains enseignements fondamentaux et d'améliorer l'accompagnement des étudiants.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
COMTE	Maëlle	Maelle.comte@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GRAVELINE	Françoise	Francoise.graveline@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

Le Magistère Hautes carrières juridiques s'inscrit dans une volonté de renforcer l'excellence académique et la transversalité des formations juridiques proposées par la Faculté de droit de l'Université Jean Monnet.

Dans un contexte d'évolution constante des métiers du droit et de complexification des enjeux juridiques contemporains, cette formation a vocation à accompagner des étudiants particulièrement investis dans la construction d'un parcours d'excellence. Elle répond également aux attentes des étudiants souhaitant préparer des concours sélectifs, intégrer des écoles professionnelles (ENM, CRFPA, IRA, INSP, etc.) ou poursuivre vers une carrière universitaire.

Le Magistère permet ainsi de compléter les enseignements spécialisés des masters par une approche transversale et fondamentale du droit, tout en développant une solide culture générale et institutionnelle.

Le choix d'une organisation du Magistère sur deux années universitaires, en parallèle du Master 1 et du Master 2, répond à la volonté de proposer une formation exigeante mais compatible avec le rythme et les contraintes des études de master.

Une organisation sur une seule année aurait conduit à une concentration excessive des enseignements et des exercices méthodologiques, susceptible de nuire à la qualité des apprentissages ainsi qu'à l'équilibre entre les exigences du master principal et celles du magistère.

L'étalement sur deux années permet au contraire une progression pédagogique cohérente et graduelle. La première année est consacrée à l'acquisition et à la consolidation des fondamentaux méthodologiques et des grands principes juridiques, tandis que la seconde année vise un approfondissement des raisonnements juridiques, une montée en exigence des exercices oraux et écrits ainsi qu'une meilleure préparation aux concours et carrières juridiques de haut niveau.

Cette structuration favorise également un suivi pédagogique renforcé, un travail régulier des étudiants et une meilleure appropriation des compétences attendues dans les parcours d'excellence juridique.

Le Magistère vient ici compléter le diplôme de Master et s'y adosser, et par conséquent, suit les deux années de master.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Le Magistère Hautes carrières juridiques est une **formation sélective d'excellence** proposée en parallèle des deux années de Master en droit. Il a pour objectif d'offrir aux étudiants à haut potentiel un approfondissement transversal des grandes branches du droit – droit public, droit privé et droit pénal – ainsi qu'une solide culture juridique et générale.

◆ Objectifs pédagogiques

En complément des enseignements du Master, le magistère vise à renforcer les capacités d'analyse, de raisonnement et de synthèse des étudiants, en les confrontant à des problématiques juridiques fondamentales et à des enjeux contemporains. Cette formation favorise également l'acquisition de méthodes de travail exigeantes et le développement de compétences essentielles telles que l'argumentation juridique, l'expression orale et la capacité à mobiliser des connaissances juridiques dans une perspective interdisciplinaire.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

CERCRID – Centre de Recherches Critiques sur le Droit (UMR CNRS 5137)

Le Magistère Hautes carrières juridiques entretient un lien étroit avec la recherche universitaire à travers l'intervention d'enseignants-chercheurs spécialisés dans les différentes branches du droit. Les étudiants sont sensibilisés aux méthodes de la recherche juridique, à l'analyse doctrinale et jurisprudentielle ainsi qu'aux grands débats contemporains traversant les sciences juridiques. La formation favorise également l'acquisition d'une rigueur méthodologique utile à la poursuite d'études doctorales.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	☐ 1 ^{er} cycle ☒ 2 ^{ème} cycle ☐ 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 5 Maximum :	
Public cible Cf Annexe 2	☒ Formation initiale ☐ Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? oui	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+3 Être admis dans un Master de droit de l'Université Jean Monnet et Excellents résultats académiques ;	
Modalités de candidature	Sur dossier Ecandidat (A privilégier pour sécuriser les recrutements et faciliter les inscriptions) Les candidatures sont examinées sur dossier via la plateforme eCandidat. La sélection est réalisée par l'équipe pédagogique du Magistère au regard de l'excellence du parcours universitaire du candidat, de sa motivation et de son projet professionnel ou académique. Un entretien peut être organisé lorsque la commission pédagogique l'estime nécessaire.	
Durée de la formation	Pluriannuelle	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Contrôle continu intégral L'évaluation repose sur les notes obtenues lors des colles (note de synthèse, commentaire d'arrêt, cas pratique et dissertation), sur les exercices de préparation au grand oral ainsi que sur l'assiduité et la participation active aux séminaires. Les compétences méthodologiques, rédactionnelles et oratoires sont évaluées tout au long de la formation.	
Session de rattrapage	non	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	non	
Projet	oui	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	
Soutenance orale	oui	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?	non

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
1^{ère} année de Magistère						
1. Séminaire hebdomadaire • Revue de presse juridique et institutionnelle • Culture juridique : l'État de Droit, la hiérarchie des normes, le principe de l'égalité, ... • Culture générale : L'État face aux crises contemporaines ; la démocratie représentative est-elle en crise ? ...	Obligatoire	38				
2. Colles • Note de synthèse - 2 colles • Commentaire d'arrêt - 2 colles • Cas pratique - 2 colles • Dissertation - 2 colles	Obligatoire	40				
3. Séminaires des grands principes fondamentaux 6 journées • Les grands principes fondamentaux de droit public : l'État et la souveraineté, la séparation des pouvoirs, ... • Les grands principes fondamentaux de droit privé : la personne juridique, le patrimoine, ... • Les grands principes fondamentaux de droit pénal : le principe de légalité des délits et des peines, ...	Obligatoire	30				
4. Préparation au grand oral • 3 séances d'entraînement	Obligatoire					
Totaux		108				
2^{ème} année de magistère						
1. Séminaire hebdomadaire • Revue de presse juridique et institutionnelle • Culture juridique : l'indépendance de l'autorité judiciaire, la responsabilité de l'État, ... • Culture générale : la place de l'individu face aux institutions, la légitimité du pouvoir, ...	Obligatoire	38				
2. Colles • Note de synthèse - 2 colles • Commentaire d'arrêt - 2 colles • Cas pratique - 2 colles • Dissertation - 2 colles	Obligatoire	40				

3. Séminaires des grands principes fondamentaux 6 journées • Les grands principes fondamentaux de droit public : les libertés fondamentales, le service public et l'intérêt général, le rôle du juge administratif, ... • Les grands principes fondamentaux de droit privé : La responsabilité civile, la preuve en droit privé, ... • Les grands principes fondamentaux de droit pénal : La présomption d'innocence, les droits de la défense, ...	Obligatoire	30				
4. Préparation au grand oral • 3 séances d'entraînement	Obligatoire					
Totaux		108				

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	Le Diplôme d'Université est délivré aux étudiants ayant validé les deux années du Magistère, satisfait aux exigences d'assiduité et obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 sur l'ensemble des évaluations prises en compte. Les deux meilleures notes obtenues dans le cadre des colles sont retenues pour le calcul de la moyenne. L'accès à la deuxième année du Magistère est subordonné à la validation de la première année du Magistère ainsi qu'au passage en deuxième année de Master. Les étudiants doivent avoir satisfait à leurs obligations d'assiduité et obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 aux évaluations organisées dans le cadre du Magistère
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Baptiste Bonnet - PR	Droit public
Vincent Giovannini – MCF	Droit privé
Kelly Picard – MCF	Droit public
Sébastien Baba - Doctorant	Droit privé
Maëlle Comte – MCF	Droit public
Ibrahim Traoré - Doctorant	Droit privé
Fanny Jacquelot – MCF	Droit public
Etienne Cornut - PR	Droit privé
Pierre-Nicolas Barenot – MCF	Histoire du droit
Chloé Pros-Phalippon – MCF	Droit public
Djoheur Zerouki-Cottin – MCF	Droit privé
Florence Fouvet – PR	Droit privé
Sedayet Mayaci – Doctorante	Droit public

[illegible]

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
750 euros par année	300 euros par an – Public boursier	

Tarif FC (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>	
<i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	<i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	

Visa du contrôleur de gestion du :	17/06/2026
	le modèle économique ne permet pas de couvrir les coûts engendrés par ce dispositif, que l'on raisonne en coût complet ou en heures complémentaires.
Adopté au conseil de composante du :	01/06/2026

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.





Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	Magistère de Droit	
Date de réalisation de la fiche	09/06/2026	
Composante / Labo / Structure	Droit	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	mardi 9 juin 2026	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		216
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		216
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présence!)	100%

Estimation de la Charge financière du projet				
				Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement		47 221 €		
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
Titulaires / Non titulaires				
Titulaires PU - en EQTD	248 €	108	26 741 €	
Titulaires MCF - en EQTD	190 €	108	20 480 €	
Titulaires PRAG - en EQTD	200 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST,...) - en EQTD	142 €		- €	
Vacataires				
Vacataires - en EQTD	61 €		- €	
Prestation de service				
Suivi projet / Jurys / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
Titulaires / Non titulaires				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	248 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	190 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	200 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	142 €		- €	
Vacataires				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €		- €	
Prestation de service				
Commentaire libre / Précisions				
Frais de déplacement		- €		
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train			- €	
Vol			- €	
Hotel			- €	
Repas			- €	
Visa			- €	
Perdiem			- €	
Autres (préciser)			- €	
Commentaire libre / Précisions				
Charges Personnels BIATSS		13 990 €		
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	27 €	159	4 289 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	140	4 187 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	134	5 514 €	
Commentaire libre / Précisions				
Forfait additionnel de charges		7 345 €		
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées.				
Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94).				
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				

Estimation des recettes du projet			
			Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet		- €	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes.			
Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.			
	Prix unitaire	Nombre	Total
Subvention(s) directe(s)			- €
Recettes Inscription			- €
Participation du partenaire			- €
Autres (préciser)			- €

Synthèse économique globale du projet		
Estimation du total des charges du projet en coût complet	68 556 €	
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	31 202 €	
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	-	68 556 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	-	31 202 €
Synthèse économique du projet par étudiant		
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	1 €	
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	NA	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	1 €	
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	NA	
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	0 €	
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	0 €	
Synthèse budgétaire du projet		
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22%	- €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)		- €

